

LES SERVICES FINANCIERS
NUMERIQUES DE L'UNION
MONETAIRE OUEST AFRICAINE
(UMOA)



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

SOMMAIRE

- INTRODUCTION
- PRESENTATION DE L'UMOA
- CARACTERISTIQUES DU CADRE REGLEMENTAIRE DE LA MONNAIE ELECTRONIQUE
- EVOLUTION RECENTE DES SERVICES FINANCIERS MOBILES
- PERSPECTIVES DE LA FINANCE NUMERIQUE
- CONCLUSION

INTRODUCTION

- ✓ Cette communication donne un bref aperçu de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en mettant en évidence les caractéristiques de la réglementation régissant les services financiers mobiles.
- ✓ Elle analyse l'évolution récente du marché de ces services en vue notamment de mettre en exergue les principaux défis à relever pour créer les conditions d'approfondissement de la finance digitale en vue d'une inclusion financière accrue dans la région.

1. PRESENTATION DE L'UMOA

- ✓ Création de l'UMOA en 1962, regroupant actuellement huit (8) pays Ouest africain : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.
- ✓ En 1994, création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour consolider la zone monétaire par le renforcement de l'intégration économique. Elle comprend les mêmes Etats membres.

1. PRESENTATION DE L'UMOA

- ✓ Création de l'UMOA en 1962, regroupant actuellement huit (8) pays Ouest africain : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.
- ✓ En 1994, création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour consolider la zone monétaire par le renforcement de l'intégration économique. Elle comprend les mêmes Etats membres.

1. PRESENTATION DE L'UMOA

✓ Fondée sur le principe de solidarité et d'égalité des Etats membres, l'Union est un espace monétaire homogène caractérisé par :

- La reconnaissance d'une même unité monétaire : le franc CFA.
- La libre circulation des signes monétaires et la liberté des transferts entre les Etats membres.
- La centralisation des réserves de change.
- L'uniformisation des réglementations monétaire, bancaire et des changes.

✓ Degré d'unification du cadre institutionnel et réglementaire des systèmes financiers et des moyens de paiement particulièrement élevé.

2. CARACTERISTIQUES DU CADRE REGLEMENTAIRE

- ✓ Le Cadre réglementaire régit l'activité liée à la monnaie électronique quelque soit le support
- ✓ Le Règlement n°15/CM/2002/ UEMOA texte de base relatif aux systèmes de paiement. Il précise les condition d'exercice de la BCEAO dans ce domaine. Il fixe les dispositions générale en matière d'émission et d'utilisation des instruments de paiement.
- ✓ Instruction du Gouverneur de la BCEAO n°01/2006/SP du 31/6/2006 relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique.
- ✓ Renovation par l'Instruction n°008-05-2015.

2. CARACTERISTIQUES DU CADRE REGLEMENTAIRE

Axes d'amélioration liés à la rénovation

- ✓ Responsabilisation accrue des émetteurs en clarifiant leurs rôles dans les partenariats avec des prestataires techniques
- ✓ stimulation de la concurrence par la transparence de la tarification avec l'obligation faite aux émetteurs de publier leurs tarifs.
- ✓ la formulation d'exigences spécifiques en matière de gouvernance et de contrôles interne et externe pour les établissements de monnaie électronique.

2. CARACTERISTIQUES DU CADRE REGLEMENTAIRE

Axes d'amélioration liés à la rénovation

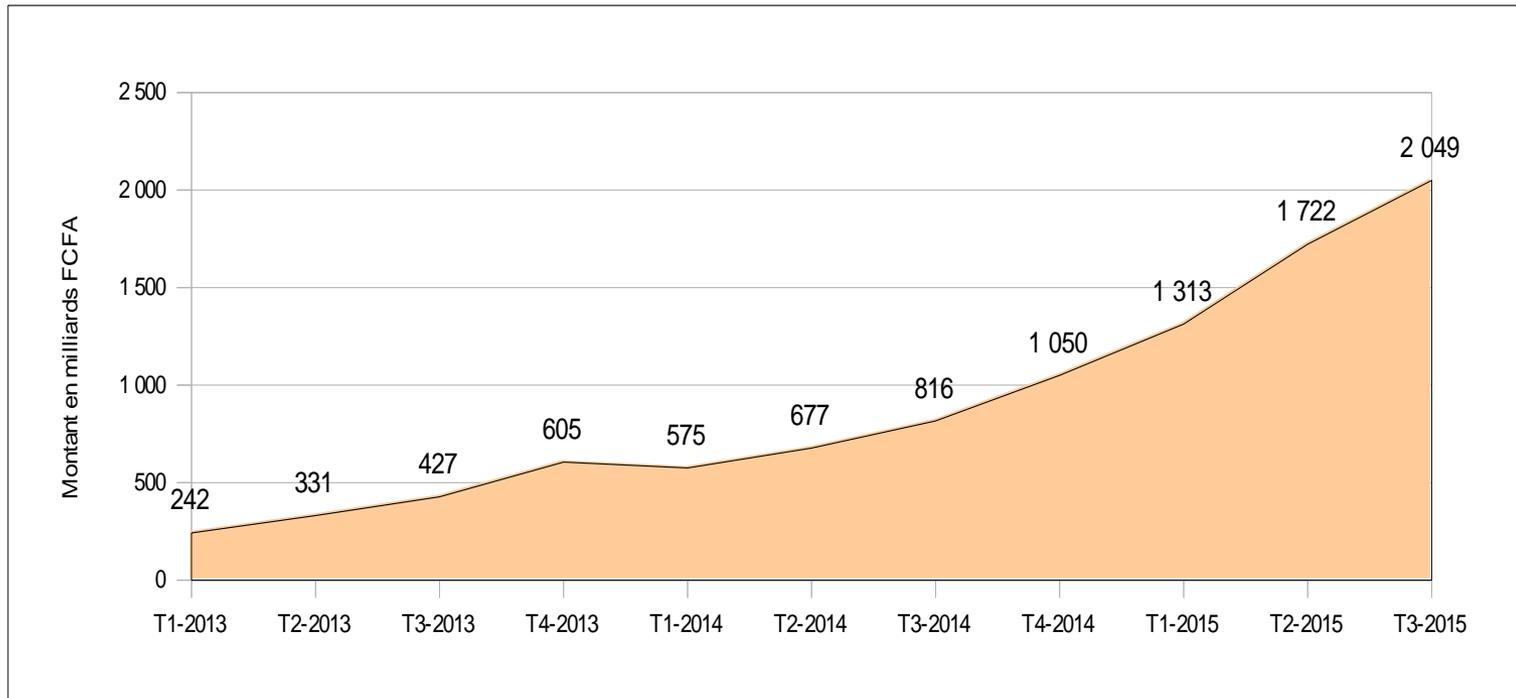
- ✓ Une protection accrue des détenteurs de monnaie électronique (cantonnement des fonds permettent une équivalence continue et obligation de la mise en place d'un mécanisme de recueil et de traitement des réclamations des porteurs de monnaie électronique).
- ✓ Dispositions pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par l'identification des souscripteurs et la fixation de limites pour l'encours et le montant de rechargement au cours du mois.
- ✓ le renforcement du dispositif de supervision (délai de réporting et adoption de sanctions).

3. EVOLUTION RECENTE DES SERVICES FINANCIERS MOBILES

- Les services financiers via la téléphonie mobile (SFM) connaissent un essor remarquable dans l'UMOA depuis les cinq (5) dernières années.
- A fin septembre 2015, 22 millions de personnes, soit près d'un quart de la population de l'Union, ont souscrit à des services financiers via la téléphonie mobile. Environ 30% sont actifs (au moins 90 jours) ;
- Près de 500 millions de transactions réalisées au cours des neuf premiers mois de l'année 2015. La valeur cumulée des transactions atteint 5 000 milliards de FCFA (8,5 milliards USD). De septembre 2013 à septembre 2014, cette valeur est passée de 1000 milliards à 2068 milliards de F CFA, soit une hausse de 107%.

3. EVOLUTION RECENTE DES SERVICES FINANCIERS MOBILES

Graphique n°1 : Evolution de la valeur des transactions



Source : BCEAO

3. EVOLUTION RECENTE DES SERVICES FINANCIERS MOBILES

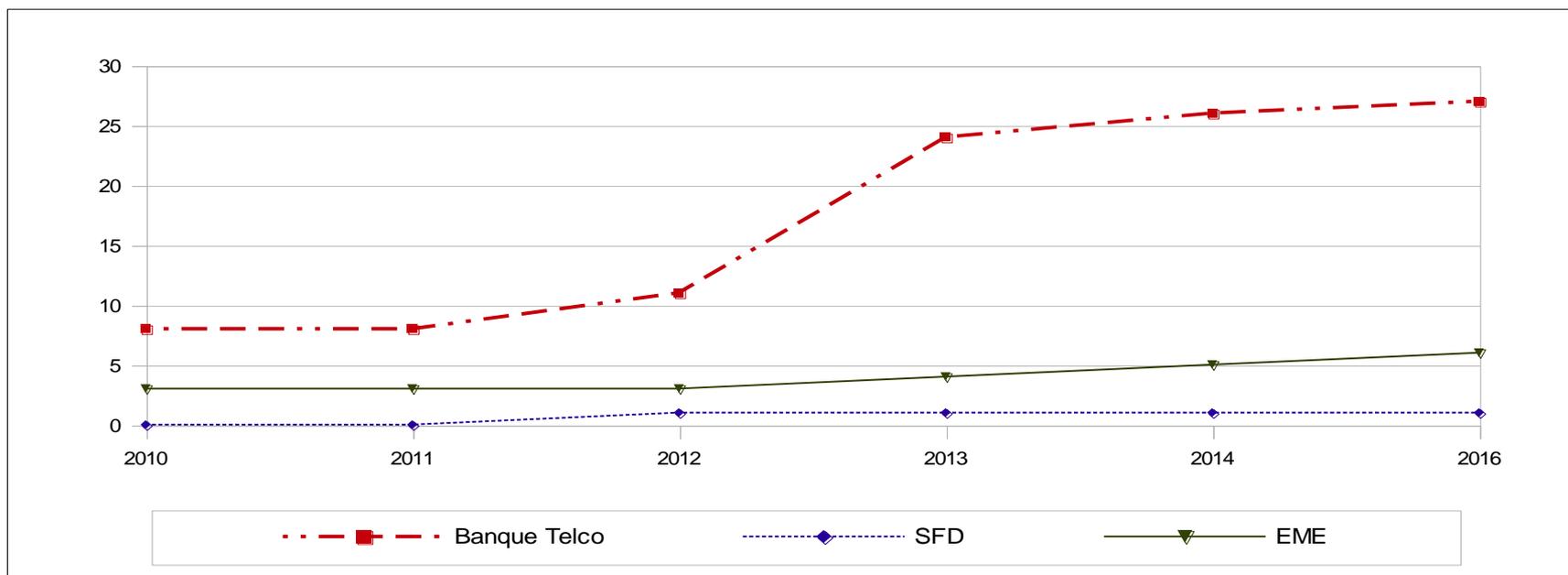
- Le réseau de distribution des services financiers via la téléphonie mobile suit également cette tendance haussière, en passant de 93 621 en 2014 à plus de 132 658 à fin septembre 2015.
- Le contexte socioéconomique de l'Union explique pour une large part, le succès des services de paiement via la téléphonie mobile. En effet, ce mode de prestation des services de transfert ou de paiement se révèle particulièrement adapté pour les personnes n'ayant pas accès au système bancaire classique, tout en offrant l'opportunité à des institutions non bancaires, en contrepartie de dépôt d'espèces, de mettre à la disposition des usagers une monnaie autre que fiduciaire, dont l'encours leur permet d'effectuer des transactions financières diverses.

3. EVOLUTION RECENTE DES SERVICES FINANCIERS MOBILES

- Au titre des acteurs de l'offre, les partenariats entre les opérateurs de télécommunications et les banques occupent une place dominante sur le marché avec 25 sur les 33 initiatives dénombrées à fin décembre 2015. Dans le cadre de ce modèle dit bancaire, l'émission de monnaie électronique est sous la responsabilité de la banque.
- Au titre du modèle non bancaire, sept (7) acteurs non bancaires ont été agréés pour émettre la monnaie électronique en qualité d'Etablissement de Monnaie Electronique (EME).
- CELPAID , CASH SERVICES, ORANGE MONEY CI, ORANGE FINANCE MOBILE, MOBILE CASH SA, ORANGE MONEY MALI, ASMAB Bénin.

3. EVOLUTION RECENTE DES SERVICES FINANCIERS MOBILES

Graphique n°2 : Evolution du nombre d'acteurs de l'écosystème



Source : BCEAO

3. EVOLUTION RECENTE DES SERVICES FINANCIERS MOBILES

- L'offre de services financiers via la téléphonie mobile comprend trois catégories de services : les services qui impliquent l'usage des espèces (monnaie fiduciaire), ceux qui sont effectués en monnaie électronique et les services dits de « deuxième génération ».
- Le premier type concerne essentiellement les dépôts d'espèces ou rechargements de porte-monnaies électroniques, ainsi que les retraits. Ils représentent 24% (part la plus élevée) des transactions effectuées par les utilisateurs. Les dépôts d'espèces permettent aux clients d'approvisionner leurs comptes de monnaie électronique.
- La monnaie électronique rechargée est utilisée à hauteur de 76%, prioritairement pour les achats de crédit téléphonique, les paiements de factures, l'exécution de transferts de personne à personne, de personne à entreprise et aux Administrations publiques.

3. EVOLUTION RECENTE DES SERVICES FINANCIERS MOBILES

- Les principaux services de paiement dans l'UEMOA sont liés au règlement des factures relatives à la consommation d'eau, d'électricité, l'abonnement à des chaînes de télévision satellitaires, l'achat de marchandises dans les grandes surfaces ou de carburant dans les stations-service.
- Des paiements d'impôts et taxes auprès des Administrations publiques et le remboursement des échéances de microcrédit sont également effectués, mais de façon très marginale.

3. EVOLUTION RECENTE DES SERVICES FINANCIERS MOBILES

- Dans l'UEMOA les services dits de « deuxième génération », à savoir la micro-assurance, la micro-épargne et le micro-crédit, font leur apparition. Leur développement pourrait constituer une opportunité de bancarisation des utilisateurs de ces services.
- Enfin, un début d'interopérabilité est mis en œuvre sur la base de conventions bilatérales entre les acteurs, notamment en vue d'offrir des services de paiement transfrontaliers entre les Etats membres de l'Union.

4. PERSPECTIVES DE LA FINANCE NUMERIQUE

Obstacles à un développement plus rapide :

- faiblesse du taux d'utilisateurs actifs, en raison du coût élevé des services ;
- méconnaissance des services, du fait d'une éducation financière insuffisante ;
- faible digitalisation des circuits de paiement des Administrations publiques ;
- insuffisance des partenariats entre les émetteurs bancaires et non-bancaires pour le développement de services plus inclusifs, dits de « seconde génération »

4. PERSPECTIVES DE LA FINANCE NUMERIQUE

- placement par la BCEAO d'un chantier pour promouvoir l'interopérabilité des services financiers numériques. En effet, l'interopérabilité des instruments de paiement de détail permet de réaliser des économies d'échelle et développer de nouveaux services dans la perspective d'une inclusion financière accrue.
- processus de renforcement de la supervision et de la surveillance pour le développement harmonieux du secteur des services financiers mobiles. A cet égard, la Banque Centrale a procédé à la rénovation de son cadre de supervision basée sur la prévention et la maîtrise des risques.

CONCLUSION

- La finance digitale constitue un enjeu important pour l'inclusion financière. A cet égard, la stratégie régional d'inclusion financière de la BCEAO, en cours de finalisation prévoit de mener des actions d'approfondissement au titre de l'axe relatif à la promotion des innovations financières favorables à l'inclusion financière des populations exclues (jeunes, femmes, PME, populations rurales...)
- Le contexte de l'UMOA, marqué par une croissance économique soutenue et une évolution démographique assortie d'une hausse continue de la part des jeunes ainsi que la forte pénétration de la téléphonie mobile apparaît favorable à une expansion de la finance numérique. Toutefois, la mise en place d'un cadre légal, réglementaire et de supervision adapté et rénové en permanence est nécessaire pour accompagner et consolider ce mouvement.



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

MERCI DE VOTRE ATTENTION